

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 juin 2011

**Président** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME.

**Absents excusés** : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel SAPORTA, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

**N° de l'ordre du jour** :

**2011.06.28 : Modification du schéma directeur de vidéoprotection urbaine 2010-2012.**

- M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**



Vu la délibération n°2010-07-07 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville ;

Vu la délibération n°2010-12-05 adoptant le schéma directeur de vidéoprotection ;

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 17 décembre 2010 portant extension du périmètre de Versailles Grand Parc ;

Lors du conseil communautaire du 5 décembre 2010, la communauté d'agglomération a adopté le schéma directeur de développement et de gestion de la vidéoprotection pour les années 2010 à 2012.

Ce schéma définissait les objectifs poursuivis en matière de vidéo protection urbaine :

- les lieux à vidéo-protéger et les finalités d'intérêt communautaire,
- les périmètres géographique, technique et financier,
- le contenu et le coût du programme, qui devaient être actualisés au premier semestre 2011,
- l'extension envisageable du schéma directeur,
- les interventions de la communauté sur son territoire en dehors du périmètre d'intérêt communautaire.

Les communes de Bailly et de Noisy-le-Roi ont effectivement souhaité être intégrées dans le système intercommunal de vidéoprotection.

En conséquence, il convient :

- d'élargir le périmètre géographique d'intérêt communautaire à la zone de compétence de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi ;
- d'adapter les dépenses supportées au titre des renvois d'images vers les forces de police et d'intégrer les renvois vers le Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie des Yvelines, ainsi que vers la Direction départementale des Yvelines ;
- de revoir le nombre de sites concernés par le programme, et de reporter l'actualisation du coût de ce programme au second semestre 2011.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération reprend en gestion des caméras qui avaient été installées dans des locaux ouverts au public : hall d'hôtel de ville, parkings en ouvrage gérés par les communes. Il convient donc d'élargir la nature des lieux à vidéo-protéger retenus par Versailles Grand Parc et d'y intégrer l'intérieur de lieux ou d'établissements ouverts au public gérés par les collectivités.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire :

- 1) modifie le schéma directeur de la vidéoprotection urbaine 2010-2012 de Versailles Grand Parc portant élargissement du périmètre géographique d'intérêt communautaire à la zone de compétence de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi ;
- 2) définit les lieux à vidéo-protéger retenus par Versailles Grand Parc comme étant :
  - voies publiques, voies de circulation routière,
  - intérieur de lieux ou établissements ouverts au public gérés par les collectivités,

- *abords des bâtiments et installations publics ;*
- 3) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

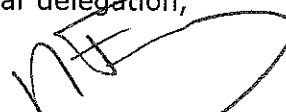
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

11 2011